

Déclaration de la société civile et des communautés afin de mettre fin au VIH : les droits humains doivent être la priorité

Préambule :

Reconnaissant l'urgente nécessité d'actions décisives et avant-gardistes ainsi que de réponses au VIH éclairées par les données, fondées sur les droits, adéquatement financées et dirigées par la communauté, la société civile en appelle vivement à une vision plus progressiste dans la *Déclaration politique de 2016 sur la fin du sida*. C'est en aspirant à ce but que nous, soussignés, militants et organisations de la société civile, participons au processus de la *Déclaration politique de 2016 sur la fin du sida*, de bonne foi et dans l'espoir d'éradiquer l'épidémie de VIH d'ici 2020. Nous cherchons à aligner la réponse au VIH sur l'Ordre du jour 2030; nous avons été encouragés par l'ébauche initiale (zéro) de la Déclaration politique – pour laquelle nous félicitons les cofacilitateurs (S.E. Jürg Lauber, de la Suisse, et S.E. Mwaba Patricia Kasese Bota, de la Zambie) – et nous saluons les efforts déployés par plusieurs États membres pour parvenir à une vision et à un ensemble d'engagements audacieux et progressistes. Nous sommes déçus que le processus ait commencé par l'exclusion d'un certain nombre d'organisations clés de plaider pour le VIH représentant les hommes gais et autres hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, les personnes trans et les personnes qui consomment des drogues. Nous sommes déçus également de l'ébauche de déclaration, qui n'est pas à la hauteur des engagements requis pour « mettre fin au sida » et pour répondre efficacement au VIH.

Les organisations de la société civile s'unissent pour exhorter les États membres à saisir cette occasion cruciale d'assurer :

- **Des engagements renforcés au financement et à l'accès à des services sur mesure pour les populations clés, où qu'elles soient**
- **Des engagements cohérents à respecter, protéger et réaliser les droits humains, l'égalité des genres et les droits des populations clés ainsi que des femmes et des filles**
- **Des engagements à réaliser pleinement la santé et les droits sexuels et génésiques, y compris une éducation complète sur la sexualité et l'ensemble des droits sexuels**
- **Un langage renforcé concernant les engagements au financement pour la société civile et l'implication communautaire**
- **Des énoncés clairs affirmant que la participation significative des personnes vivant avec le VIH et affectées par celui-ci est cruciale aux réponses locales, nationales et mondiales au VIH**
- **Un engagement à optimiser pleinement le recours aux éléments de flexibilité prévus dans l'Accord sur les ADPIC et visant spécifiquement à promouvoir l'accès aux médicaments et le commerce en la matière, notamment par des mécanismes faciles d'emploi et efficaces.**

Il est important de signaler que nous reconnaissons des domaines de progrès, dans l'ébauche, notamment :

- Une attention rehaussée aux enfants, adolescents et jeunes
- Une attention à la réponse aux facteurs sociaux et économiques liés au VIH
- Des références plus spécifiques et explicites quant à la réponse au VIH parmi les enfants
- Des références solides au lien entre la violence sexospécifique et le VIH (accompagnées d'une liste importante de diverses formes de violence)
- Des références positives explicites à la réduction des méfaits en tant que stratégie cruciale de lutte contre le VIH
- Des références spécifiques aux droits à la vie privée, à la confidentialité et au consentement éclairé
- Une attention soutenue à la stigmatisation et à la discrimination en tant qu'obstacles majeurs à des réponses efficaces au VIH
- Répondre aux facteurs sociaux et économiques liés au VIH
- Un engagement à financer la réponse, y compris pour les organisations de la société civile
- Atteindre les objectifs de reconstitution du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
- Une mention explicite de l'importance d'une participation significative des parties prenantes, y compris des personnes vivant avec le VIH, des femmes, des groupes de jeunes, des féministes, des défenseurs des droits humains, des institutions nationales des droits humains et d'autres organisations de la société civile
- Une reconnaissance de la nécessité d'utiliser pleinement les éléments de flexibilité prévus dans l'Accord sur les ADPIC et de faire en sorte que les dispositions relatives à la propriété intellectuelle, dans les accords commerciaux, ne les compromettent pas
- Des cibles de traitement audacieuses, notamment l'objectif de 30 millions de personnes en traitement d'ici 2020 et une cible de 25 % du financement pour la prévention
- Des engagements sur le financement et un processus de reddition de comptes en lien avec le processus d'examen de l'Ordre du jour 2030.

Toutefois, en dépit des aspects positifs, la Déclaration politique rate la cible, et **nous exprimons notre profonde insatisfaction à son égard. Les slogans et les réponses simplistes ne mettront pas fin à l'épidémie du sida.** La diversité des épidémies de VIH qui s'observent aujourd'hui demande des réponses diversifiées, éclairées par les données, fondées sur les droits et transformatrices quant au genre. Les leaders politiques aux échelons communautaire, national, régional et mondial doivent se réengager à prendre des mesures concrètes pour vaincre cette épidémie. Nous sommes particulièrement outrés par le langage qui encourage la victimisation, blâme les populations clés et alimente la discrimination. Les euphémismes n'ont pas leur place dans des réponses au VIH fondées sur les données; ils ouvrent la voie à des approches dictées par l'idéologie plutôt qu'éclairées par des données probantes et par les obligations à l'égard des droits. Les personnes en situation de vulnérabilité sont celles qui mènent la lutte contre l'épidémie; elles devraient être reconnues pour leur rôle de leadership et comme détentrices de droits.

D'ici 2020, les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et inférieure abriteront 70 % des personnes vivant avec le VIH. Les États membres doivent s'engager à accroître le financement international et national de manière à financer entièrement la réponse, en portant une attention particulière, dans ces pays, à la nécessité de services pour toutes les personnes affectées par le VIH, y compris les populations clés.

Par conséquent, nous demandons un ordre du jour progressiste pour mettre fin à l'épidémie du VIH, qui fasse progresser les droits humains de tous, sans distinction aucune; qui réponde aux besoins et réalise les droits des populations clés (y compris les hommes gais et autres hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, les personnes transgenres, les travailleuses et travailleurs du sexe, les personnes qui consomment des drogues et les détenus); et qui comporte un engagement à répondre aux formes persistantes, multiples et transversales de discrimination et de violations des droits humains, y compris celles fondées sur la sexualité, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre réelle ou perçue.

Une vision pour mettre fin à l'épidémie du sida :

Par conséquent, nous, organisations et individus de la société civile rassemblés ici pour la Réunion de haut niveau 2016 sur la fin du sida, exhortons les États membres, les Nations Unies, le secteur privé et la société civile à s'engager aux dix actions suivantes :

I. **NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ.** Pour tenir la promesse de l'Ordre du jour 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD), nous reconnaissons que les populations clés, y compris les personnes qui consomment des drogues, les gais et autres hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes, les personnes bisexuelles, les personnes transgenres, les travailleuse(-eur)s du sexe cisgenres et transgenres, les jeunes populations clés et les détenus, de même que les femmes et les adolescentes (en particulier en Afrique subsaharienne), sont les groupes les plus à risque pour le VIH – et nous nous engageons à répondre à ce fait; nous reconnaissons également qu'ils sont partout les groupes qui dirigent la réponse au sida. Nous nous engageons à collecter des données désagrégées selon le sexe et l'âge, y compris de l'information sur les groupes qui sont souvent invisibles pour les collecteurs de données. Ceci requiert une collaboration étroite et une consultation soutenue avec les membres des communautés afin d'assurer que les données sont collectées de façon sécuritaire et en utilisant des critères de mesure concernant les droits humains et le genre, et de s'assurer d'englober toute la diversité des communautés affectées par le VIH.

II. **PROTÉGER ET APPLIQUER LES DROITS HUMAINS :** Les États membres s'engagent à passer aux actes immédiatement afin d'abolir les lois, politiques et pratiques discriminatoires qui sont néfastes pour les personnes vivant avec le VIH, les hommes gais et autres hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes, les travailleuse(-eur)s du sexe, les personnes qui s'injectent des drogues, les personnes transgenres ainsi que les femmes et les filles, tout en assurant que leurs droits humains sont maintenus et protégés, y compris le droit à la santé. De pair avec les institutions multilatérales de financement, tous les États membres s'engagent également à appuyer des actions pour répondre aux violations de droits humains, y compris la violence sexospécifique, la violence sexuelle, la discrimination et la stigmatisation. Pour y arriver efficacement, les gouvernements investiront dans des interventions de droits humains,

dans le cadre de la réponse au VIH, en reconnaissant que le risque de l'inaction est l'échec à atteindre l'objectif d'une vie en santé (ODD 3).

III. DÉCRIMINALISER LA TRANSMISSION DU VIH, L'EXPOSITION AU VIH ET LE NON-DÉVOILEMENT DU STATUT VIH : En vertu de l'objectif d'une vie en bonne santé (ODD 3) et de l'accès à la justice (ODD 16), les États membres s'engagent à abolir les lois draconiennes qui ciblent les personnes vivant avec le VIH et affectées par celui-ci, en reconnaissant que, dans les faits, ces lois sont souvent néfastes pour la santé publique. Les États membres cesseront également le recours au droit pénal sur l'unique base du statut VIH ainsi que la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH et vulnérables à celui-ci, conformément à l'ODD 16. Les gouvernements nationaux assureront l'accès de tous à la justice, en reconnaissant que le risque de l'inaction est une recrudescence de l'épidémie dans les groupes les plus à risque de contracter le VIH.

IV. ASSURER DÈS MAINTENANT L'ACCÈS AUX TRAITEMENTS : L'accès aux traitements, aux soins et au soutien, en particulier pour les populations clés, est un élément crucial à la réponse et fait partie intégrante du droit à la santé. Les États membres, avec le soutien des donateurs, des organisations internationales et des Nations Unies, assureront que les personnes vivant avec le VIH qui ont besoin de traitements et qui les désirent aient la possibilité de les obtenir. De plus, les États membres s'assureront que l'accès aux traitements dans les pays en développement est conforme à la Déclaration de l'Organisation mondiale du commerce sur les ADPIC [aspects relatifs aux droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce] et la santé publique (Déclaration de Doha).

V. RAVIVER LA RÉVOLUTION DE LA PRÉVENTION : La prévention doit demeurer centrale à toutes les réponses au VIH. Des programmes combinés en matière de VIH incluent une gamme complète d'interventions biomédicales (p. ex., condoms, prophylaxie pré- et post-exposition [PrEP et PPE] et circoncision masculine médicale volontaire [CMMV]), comportementales, communautaires, sociales et structurelles de grande qualité, accessibles, acceptables et complémentaires. Les programmes en matière de VIH impliqueront les communautés de façon significative à tous les niveaux, seront adéquatement gérés et dotés d'une capacité suffisante, mis à l'échelle pour joindre au moins 90 % des personnes dans le besoin, et alignés sur les lignes directrices mondiales développées et appuyées par l'OMS et l'ONUSIDA.

VI. RÉALISER L'ÉGALITÉ DES GENRES : L'inégalité des genres et la violence sexospécifique accroissent la vulnérabilité au VIH. Nous nous engageons à aborder de manière significative l'inégalité des genres (ODD 5) et à répondre à la violence sexospécifique (y compris entre partenaires intimes) à tous les paliers de la réponse au sida. Nous assurerons des liens plus forts et efficaces entre les programmes de santé sexuelle et génésique (SSG) et les services liés au VIH. Les services liés à la SSG seront entièrement financés et incluront des programmes pour les soignants qui s'occupent de membres de leur famille vivant avec le VIH – soignants qui sont majoritairement des femmes et des filles. Les programmes de SSG répondront également à la violence sexospécifique et aux besoins des femmes et des filles dans toute leur diversité, incluant les populations clés et en particulier les femmes transgenres. Les réponses seront éclairées par des données et prêtes à aborder des enjeux émergents comme le cancer du col utérin, le VPH et la présentation sexospécifique de la tuberculose et du paludisme.

VII. RECONNAÎTRE LE VIH DANS LES GROUPES SOCIALEMENT MARGINALISÉS ET Y RÉPONDRE : Nous devons aligner notre réponse au VIH sur des données épidémiologiques collectées de manière fiable et systématique. Cela inclut

de comprendre le fardeau disproportionné de maladie et de disparité que portent les jeunes femmes et les filles (ODD 5), en particulier en Afrique subsaharienne, ainsi que la discrimination, la criminalisation et les inégalités qui conduisent à des épidémies concentrées parmi les hommes gais, les autres hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes, les travailleuse(-eur)s du sexe, les femmes transgenres et les personnes qui font usage de drogue (ODD 10). Les programmes nationaux de lutte contre le sida répondront aux besoins spécifiques et différentiels des jeunes et des personnes vivant avec le VIH qui sont vieillissantes (en complément à l'ODD 3).

VIII. **FINANCER ENTIÈREMENT UNE RÉPONSE COMPLÈTE AU VIH :** Les ressources seront à la hauteur des besoins. **[1]** Les États membres, les donateurs, la communauté internationale et l'ONU vont redynamiser les sources de financement affaiblies (ODD 17), par une pensée créative et des actions décisives pour mettre à l'échelle et soutenir les investissements requis. Afin d'atteindre les objectifs accélérés de l'ONUSIDA de mettre fin à l'épidémie d'ici 2030, les dépositaires d'enjeux du domaine de la santé publique ainsi que des droits humains, les leaders d'opinion et les partenaires du financement et du développement travailleront en étroite partenariat. Les pays à revenu intermédiaire développeront et mettront en œuvre des plans de transition chiffrés qui seront soutenus, lorsque nécessaire, par les donateurs internationaux, dont le Fonds mondial. Cela inclura des cadres juridiques et de politiques habilitants, permettant des contrats entre les gouvernements et les organisations communautaires (contrats sociaux). Les gouvernements nationaux s'engageront fermement à maintenir les services aux populations; les donateurs gouvernementaux et les organisations multilatérales devraient continuer de financer la surveillance et le plaidoyer pour une planification responsable de la transition.

IX. **SOUTENIR LES RÉPONSES COMMUNAUTAIRES :** Le financement joindra les communautés, car les services communautaires de santé, la mobilisation communautaire et la surveillance communautaire jouent un rôle clé dans la réponse au VIH. Tous les États membres et établissements de financement multilatéral verront particulièrement à combler l'écart de ressources et à financer entièrement l'implication et la mobilisation communautaires. Leurs actions incluront de quantifier, de chiffrer et de financer des réponses dirigées par la communauté, incluant des organisations confessionnelles.

X. **ÉTABLIR DE VIGOUREUX MÉCANISMES DE REDDITION DE COMPTES POUR ASSURER LA RÉALISATION DES ENGAGEMENTS :** Tous les États membres doivent s'engager à soutenir de forts mécanismes de reddition de comptes afin que les engagements énoncés dans cette Déclaration sur le sida de 2016 soient transposés dans des réponses efficaces au VIH. Nous nous engageons également à des examens périodiques et inclusifs et à des rapports sur les progrès vers les cibles établies, avec la participation entière et significative de la société civile, en particulier les personnes vivant avec le VIH et les populations clés.

IL RESTE ENCORE DU TEMPS POUR SIGNER LA DÉCLARATION – signalez l'appui de votre organisation en adressant un courriel à HLM2016@icaso.org